



**Compte rendu du Conseil Municipal  
La Motte en Bauges  
Séance publique du lundi 10 août 2015 – 20h30**

**L'an deux mil quinze, le dix août, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte en Bauges, convoqués le 01 août 2015 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, Salle des mariages.**

Etaient présents : S. Ballaz, G. Garnier, D. Mansot, C. Motta, E. Muffat-es-Jacques, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir.

Absents excusés : MD. Bachet ayant donné pouvoir à D. Mansot et V. Jacquet ayant donné pouvoir à E. Muffat-es-Jacques.

---

Le Maire ouvre la séance à vingt heure trente et procède à l'appel nominal des membres du conseil. Sont dénombrés 8 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Emeline Muffat-es-Jacques est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**2. Approbation du compte-rendu de la séance du 03 juillet 2015**

Mr Le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 03 juillet 2015. Le compte-rendu de la séance est approuvé à la majorité (7 pour et 3 abstentions)

**3. Tarifs Garderie 2015/2016**

La garderie ayant un déficit de 2590,64€ pour l'année scolaire 2014/2015, il est proposé par les commissions affaires scolaires de la Motte et du Châtelard d'augmenter les tarifs de la garderie notamment en proposant deux tarifs différents pour les réguliers et les occasionnels. Il est également proposé d'augmenter le tarif de la tranche horaire du soir car il y a plus de personnels et que la tranche horaire est plus importante que le matin et le midi. Compte tenu de ses éléments, les commissions affaires scolaires de la Motte et du Chatelard proposent de valider la nouvelle tarification garderie pour l'année scolaire 2015/2016 comme suit :

- Pour les réguliers : 2,00 € le matin et le midi et 2,80 € le soir (inscription au mois)
- Pour les occasionnels : 2,30 € le matin et le midi et 3,20 € le soir (inscription à la semaine)

Cette augmentation de tarifs permettrait de diminuer le déficit sur ce poste.

Par ailleurs, la garderie du mercredi midi serait supprimée au vue des effectifs restreints (deux élèves actuellement).

Il est également précisé que le conseil municipal du Châtelard a déjà délibéré et a approuvé ces nouveaux tarifs.

M. Renoir demande si les parents dont les enfants entrent à l'école ont été consultés sur leurs besoins de garde le mercredi midi. Elle précise également qu'il est difficile de justifier

précisément cette augmentation auprès des familles. E. Muffat propose de faire passer un questionnaire aux parents.

L. Pavy demande si le déficit serait totalement comblé. Mr Le Maire précise que le but de cette augmentation est de permettre d'équilibrer les comptes.

D. Mansot pense que les tarifs proposés sont chers (+15 %). Il précise qu'une aide a été votée en conseil municipal dernièrement pour le transport scolaire pour les collégiens. Il suggère qu'une aide soit également accordée aux parents pour les enfants de l'école élémentaire et propose de ne pas augmenter les tarifs de la garderie pour l'année 2015/2016. Pour lui, la municipalité est face à un choix politique. Il souhaite qu'on évalue la mise en place d'une tarification par le quotient familial.

Mr Le Maire précise qu'un logiciel gratuit va être mis en place avec l'aide des Amis des Bauges afin de permettre un fonctionnement moins compliqué. A l'heure actuelle, tout est manuel et le secrétariat de mairie du Châtelard ainsi que certains conseillers municipaux passent beaucoup de temps à gérer la garderie. Mr Le Maire explique qu'il s'agit d'une année de transition, avant une mutualisation réelle et effective qui permettrait de faire baisser les coûts et donc les tarifs facturés aux familles.

E. Muffat précise que si les deux communes de la Motte et du Châtelard instaurent des tarifs de garderie différents, le fonctionnement sera encore plus compliqué qu'à l'heure actuelle et que cela ne facilitera pas la mutualisation entre les deux communes.

Marion Renoir demande s'il ne serait pas plutôt possible de mettre en place une réévaluation au bout d'un semestre de fonctionnement, suite au suivi du logiciel qui sera mis en place, après une évaluation précise du déficit.

Mr Le Maire propose au conseil municipal :

- soit de ne pas augmenter les tarifs et ainsi garder les tarifs de l'année dernière (2,00 € le matin et le midi et 2,30 € le soir) tout en proposant un deuxième tarif pour les occasionnels (2,30 € le matin et le midi et 3,20 € le soir) compte tenu du travail supplémentaire engendré par ces inscriptions.

- soit d'appliquer l'augmentation proposée par les commissions (2,00 € le matin et le midi et 2,80 € le soir pour les réguliers) tout en proposant un deuxième tarif pour les occasionnels (2,30 € le matin et le midi et 3,20 € le soir).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de garderie, pour l'année scolaire 2015-2016, comme suit :**

**Pour les inscriptions régulières : 2,00 € le matin et le midi et 2,30 € le soir.**

**Pour les inscriptions occasionnelles : 2,30 € le matin et le midi et 3,20 € le soir.**

Un questionnaire sera également envoyé aux familles afin d'avoir des données chiffrées sur la possibilité de remettre en place ou non la garderie du mercredi midi. Un bilan sera également réalisé dans 6 mois pour une éventuelle réévaluation.

#### **4. Tarifs cantine 2015/2016**

Actuellement le prix du repas fourni par le collège au Châtelard est de 4,83 euros, (prix fixé par le Conseil général). La commune du Châtelard prend en charge 0.20 centimes d'euros par repas. Le prix du repas pour les familles est de 4,63 euros.

Le Conseil général a augmenté le prix du repas fourni par le collège passant de 4,83 à 4,85 €. La commune du Châtelard étant déficitaire sur ce poste propose que le prix de repas pour les familles soit celui du repas fourni soit 4,85 euros.

Dans le prix du repas facturé aux familles ne sont pas imputés les coûts de surveillance des agents, les frais de fournitures d'entretien..... qui sont à la charge des communes respectives. Ce coût est estimé à 4.73 €/ repas pour la commune de La Motte pour l'année 2014-2015.

Les commissions des affaires scolaires des 2 communes proposent d'uniformiser les prix des repas aux familles afin de proposer des tarifs uniformisés en adéquation avec la décision de mutualisation. Le prix du repas facturé aux familles serait donc de 4.85 € et l'inscription se ferait au mois comme actuellement. Par ailleurs, un prix de repas pour les inscriptions « occasionnelles » à 5.20 € est également proposé compte tenu du travail supplémentaire nécessaire pour ces inscriptions.

Les commissions affaires scolaires de la Motte et du Châtelard proposent de valider la nouvelle tarification cantine pour l'année scolaire 2015/2016.

A savoir :

- Pour les réguliers : 4,85 € (inscription au mois)
- Pour les occasionnels : 5,20€ (inscription à la semaine)

Cette augmentation permettrait de combler le déficit lié au prix de revient du coût du repas, elle ne permettrait pas en revanche de combler les frais liés aux personnels (surveillance, services...)

Après débat de l'ensemble des conseillers municipaux.

Mr Le Maire propose :

- soit de garder les tarifs de l'année dernière (4,60€ pour les réguliers) et de rajouter un tarif pour les occasionnel (5,20€), compte tenu du travail supplémentaire engendré par ces inscriptions.

- soit d'appliquer l'augmentation et de fixer le prix du repas à 4,85€ pour les réguliers et de rajouter un tarif pour les occasionnels (5,20€).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la cantine, pour l'année scolaire 2015/2016, comme suit :**

**Pour les inscriptions régulières : 4,60 euros par repas**

**Pour les inscriptions occasionnelles : 5,20 euros par repas**

#### **5. Demande « ATSEM » pour la rentrée 2015**

Mr Le Maire propose de mettre en place une aide à la surveillance des enfants dans la classe de GS/CP à raison de 1h30, 4 jours par semaine pendant les horaires de classe, pour la rentrée 2015-2016. Cette aide sera à la charge exclusive de la commune de La Motte en Bauges.

Mr Le Maire précise qu'il serait difficile de créer un poste pour une plage horaire si faible sur 4 jours, alors qu'on dispose d'agents à temps non complets, qui pourraient donner une aide. Selon le planning des agents, une plage horaire d'une heure trente serait envisageable.

Mr Le Maire tient à souligner que les deux agents communaux de La Motte en charge de la surveillance de la cantine ont été consultés et acceptent de réaliser ces heures complémentaires chacune deux jours par semaine.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2015/2016 :**

- **de mettre en place une aide à la surveillance des enfants à raison de 1h30 par jour dans la classe de GS/CP, 4 jours par semaine pendant les horaires de classe,**
- **d'octroyer des heures complémentaires aux agents pour assurer ce service,**
- **que ce coût supplémentaire sera pris en charge à 100 % par la commune de la Motte en Bauges.**

#### **6. Points divers**

- Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement, de sécurisation et d'enfouissement de réseaux concernant les hameaux « sur Le Mollard et La Frénière » a reçu 3 offres. Sur les 3, 2 sociétés sont en surcharge de travail et ne pourront pas tenir les plannings. Concernant la dernière offre, elle est en cours d'analyse et un bilan sera réalisé et envoyé début septembre à l'ensemble des conseillers.
- Mr Le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de l'école a été réalisée. Les entreprises ont jusqu'au 28 août pour répondre à l'offre. Les commissions des deux communes se réuniront ensuite pour l'ouverture des plis.
- Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation pour l'acquisition du tracteur communal va prochainement être lancée. Mr Le Maire précise qu'une

subvention a été accordée par le conseil général. Le montant précis de cette subvention sera communiqué aux conseillers.

- Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention, dont le montant précis sera communiqué, a été accordée par le conseil général pour les travaux d'extension du cimetière. Une consultation sera prochainement engagée pour recruter un maître d'œuvre afin de lister les solutions envisageables.
- Mr Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un problème d'eau conséquent a engendré une coupure d'alimentation en eau potable dans la soirée et la nuit du vendredi 07 août. Cette coupure est due à un manque d'eau provenant de la source. Mr Le Maire précise que la production d'eau arrivant au réservoir était à 2 litres 10 par seconde pour une consommation de 5 litres 50 par seconde. M. Le Préfet de la Savoie a pris rapidement un arrêté pour restreindre la consommation d'eau. La municipalité et les services de l'eau de la Communauté de communes ont réagi rapidement. Des courriers d'informations ont été distribués dans les boîtes aux lettres des Mottands. Mr Le Maire explique que ce phénomène est lié notamment aux fortes chaleurs, à la population conséquente pendant les vacances, aux besoins pour le bétail et l'agriculture... Des solutions d'alimentations ont été mises en place pour les agriculteurs (remplissage des tonnes à eau) depuis le réservoir de St Martin sur la commune de Lescheraines. Le hameau du Rocher a été réalimenté par le réservoir du chef-lieu. La situation s'est rétablie, mais le réservoir sollicité (chef-lieu) ne peut pas être utilisé à moyen terme. Le Maire a demandé à M. le Vice-Président et à Mme la directrice du Service des Eaux une réunion urgente qui est organisée demain afin de faire un point sur les solutions pour la sécurisation de la commune en eau potable rapidement (travaux, alimentation par norias de camions du réservoir de la commune, etc.). En effet, il faudrait un mois de pluviométrie pour alimenter à nouveau la source de la commune avec une incidence notable. Mr Le Maire tient également à remercier les habitants de la commune pour leur compréhension et l'aide apportée durant cette période difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h54.

**Fait à La Motte en Bauges, le 20 août 2015**

**Le Maire,  
D. REGAIRAZ**

